



FOIRE DU VALAIS

Ténacité récompensée

David Jacquemoud est un des récipiendaires du prix de la réadaptation professionnelle décerné par l'AI. Portrait...21

icz - sv

Un nouveau palier sur le Rhône

MASSONGEX ► Le projet de construction, dès 2010, d'une centrale hydroélectrique sur le Rhône reçoit l'aval des cantons de Vaud et du Valais. L'aménagement devrait produire l'équivalent de 20 à 25 éoliennes.



C'est approximativement à cet emplacement que devrait être érigée la nouvelle centrale hydroélectrique sur le Rhône entre Massongex et Bex.

LE NOUVELLISTE/A

CHARLES MÉROZ

Le projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique au fil du Rhône, entre Bex et Massongex, a reçu le soutien des cantons de Vaud et du Valais. Dans un communiqué commun, les Exécutifs cantonaux font savoir que «la faisabilité technique du projet est démontrée et que l'analyse économique se poursuit, comme la détermination des conditions cadres à réunir.»

Les représentants des deux Conseils d'Etat qui se sont rencontrés mardi matin sont par ailleurs sur la même longueur d'onde s'agissant de l'augmentation de la production électrique annuelle de l'usine de Lavey. «La coordination entre ces projets et la troisième correction du Rhône (R3) est assurée», précise le communiqué avant de se faire l'écho de l'appui apporté par les deux cantons «à ces deux démarches de valorisation de la production énergétique du Rhône, qui s'inscrivent par ailleurs dans la politique énergétique suisse».

Inspirée du projet Hydro-Rhône lancé au milieu des années quatre-vingt, la future centrale hydroélectrique aura une production d'une centaine de millions de kWh, à savoir l'équivalent de 20 à 25 éoliennes du type de celle de Collonges. L'aménagement dont la décision relative à sa réalisation devrait intervenir à la fin 2010 servira à répondre aux besoins en électricité de quelque 25 000 ménages en moyenne suisse. Directeur de FMV S.A. (Forces motrices valaisannes), Paul Michellod y croit dur comme fer: «La faisabilité technique est démontrée et la compatibilité avec R3 vérifiée.» Selon lui, «les partenai-



«Nous sommes convaincus du bon sens à long terme de notre démarche»

PAUL MICHELLOD
DIRECTEUR DE FMV S.A.

res doivent encore mesurer la viabilité économique du projet, à savoir le coût de l'investissement global et le prix du kWh en cas de mise en service à l'horizon 2016.» Mais Paul Michellod marche sur l'eau, si l'on ose l'expression: «Nous sommes convaincus du bon sens à long terme de notre démarche qui contribuera à la sécurité d'approvisionnement énergétique du pays. Notre volonté d'aller de l'avant est réelle avec l'appui du pouvoir politique des deux cantons. De plus, notre projet met en valeur une énergie propre, indigène et renouvelable.»

20% en plus à Lavey

A Lavey, en collaboration avec FMV S.A., les Services industriels de Lausanne (SIL) envisagent une augmentation d'environ 20% de la production annuelle d'électricité à travers la construction d'une nouvelle prise d'eau et d'une galerie de dérivation supplémentaire.

Le projet baptisé Lavey + ambitionne l'adaptation de l'aménagement actuel d'Eviornaz «pour répondre aux critères sécuritaires fixés en matière de protection contre les crues et de gestion des sédiments». Lavey+ est enfin appelé à faciliter le passage des poissons – actuelle-

ment bloqués par le barrage sur le Rhône – par la création d'une rivière artificielle comme mesure de compensation écologique.

L'ensemble de ces travaux sont évalués à 190 millions de francs.

Digues renforcées

La troisième correction du Rhône dans le Chablais a également été abordée mardi par les deux cantons qui «ont consolidé les bases d'une structure de conduite commune pour l'aménagement du Rhône».

Un «traitement uniforme» du secteur pourra ainsi être assuré.

Concrètement, dans une démarche d'anticipation, il sera d'abord procédé à un renforcement des digues, travaux évalués à 2,5 millions de francs et dont le coup d'envoi sera donné cet hiver à Aigle.

Des mesures du même type seront mises en œuvre à Lavey et sur la rive gauche, avec mises à l'enquête à la fin 2010.

TROIS SOCIÉTÉS PARTENAIRES

Trois sociétés sont parties prenantes dans ce projet d'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur le Rhône entre Massongex et Bex: FMV S.A. (Forces motrices valaisannes), Romande Energie S.A. et les Services industriels de Lausanne (SIL). FMV S.A. détient 50% des droits, Romande Energie 30% et les Services industriels de la capitale vaudoise 20%.

REMONTÉES MÉCANIQUES

Télenendaz entre à Téléverbier



Télenendaz vient d'acquiescer plus de 5% du capital de Téléverbier. LE NOUVELLISTE

En juillet dernier, la commune de Bagnes rachetait toutes les actions de Téléverbier détenues par la Compagnie des Alpes (CDA), soit 20,3%, et devenait ainsi, avec la bourgeoisie de Bagnes et 25,66% du capital, le principal actionnaire. Cette semaine, c'est Télenendaz qui a réussi un joli coup en acquérant lundi plus de 5% du capital de Téléverbier où elle ne détenait jusqu'ici que quelques actions. La société nendette réussit ainsi une entrée remarquée dans le capital de sa sœur bagnarde. L'annonce de cette acquisition vient d'être faite en France auprès de l'Autorité des Marchés Financiers du fait que Téléverbier est une société cotée sur le Second Marché d'Euronext à Paris. Du côté de Télenendaz, le président Philippe Lathion explique ainsi cette acquisition d'un important lot d'actions Téléverbier: «Soucieux de pérenniser sur le long terme le produit phare qu'est le domaine de ski des 4 Vallées et de maintenir l'outil de production touristique en mains locales, les dirigeants de Télenendaz ont

estimé opportun de procéder à cette acquisition, ce d'autant que cet investissement représente aussi pour Télenendaz un placement financier intéressant.»

La prise de participation de plus de 5% réalisée par Télenendaz vient encore renforcer l'ancrage régional de Téléverbier et une stratégie basée sur la durabilité. Le désengagement de la CDA, dont les actions ont été acquises par la commune de Bagnes et non par un groupe étranger, avait déjà ouvert la voie au réchauffement des relations entre Téléverbier, Télenendaz et Télévevonnaz. On peut parler d'un retournement de situation si l'on se souvient qu'il y a peu Téléverbier essayait en vain de mettre son nez dans les affaires de Télenendaz.

Hier le site internet boursier.com donnait comme actionnaires de Téléverbier la commune de Bagnes, Paul Burrus, Alex Hoffmann, Fondation Sabémo, famille Morand, bourgeoisie de Bagnes et famille Roux. Le site peut désormais rajouter à sa liste Télenendaz. VINCENT PELLEGRINI

PUBLICITÉ

Golden Optic

Jean-Michel Broccard

Une valeur sûre!



VOS LUNETTES AU JUSTE PRIX!!

SION

www.goldenoptic.ch

SIERRE